



## Numéro FAQ – 14-032

### Prescriptions de protection incendie AEAI, édition 2015

#### Prescription: 14-15 Utilisation des matériaux de construction

**Chiffre, alinéa:** [5.2.1 alinéa 2](#)

**Thème:** Limitation de la charge calorifique des câbles dans les les voies d'évacuation horizontales

**Date de la décision:** 24.09.2024

---

#### **Question:**

Selon la DPI 14-15 chiffre 5.2.1 al. 2, la charge calorifique totale des câbles qui empruntent les voies d'évacuation horizontales ne doit pas excéder 200 MJ par mètre linéaire de voie d'évacuation. Dans certains cas, il n'est pas possible de respecter la charge maximale de 200 MJ par mètre linéaire dans les voies horizontales d'évacuation du fait du volume important de câbles présents dans ces dernières.

Afin de satisfaire aux exigences de la DPI 14-15, les autorités cantonales de protection incendie sollicitent des propositions de solutions. Les systèmes proposés doivent pouvoir réduire la charge calorifique. Les solutions proposées doivent notamment présenter une résistance au feu correspondant à celle du compartiment coupe-feu lié à l'affectation ; la résistance doit cependant atteindre au moins EI 30.

Les gaines d'installation avec résistance au feu peuvent être testées selon la norme SN EN 1366-5 « Essais de résistance au feu pour installations - Partie 5 : Gains pour installations techniques » et classées EI tt. Il existe actuellement sur le marché deux types de gaines qui répondent aux normes SN EN 1366-5 et SN EN 13501-2. Les gaines pour installations techniques en métal avec tissu coupe-feu intumescent et les gaines pour installations techniques en plaques de plâtre ou en béton allégé armé de fibres de verre résistant à l'eau et au gel de la classe de matériaux A1.

Les gaines pour installations techniques avec une résistance au feu EI tt selon la norme SN EN 1366-5, telles qu'elles figurent notamment dans la DPI 17-15 annexe au chiffre 3.3.4 ou dans le guide de protection incendie 2009-15 / 5.5.2 al. b, constituent-elles une proposition de solution appropriée pour y faire passer les câbles électriques ?

---

#### **Réponse du CPPI:**

L'emploi de gaines selon la norme SN EN 1366-5 n'est pas autorisé dans la mesure où les gaines ainsi testées ne garantissent pas l'étanchéité de l'espace vide. L'essai selon la norme SN EN 1366-5 détermine, conformément au domaine d'application de cette dernière, la



résistance au feu de la traversée du mur et du plafond des gaines pour installations techniques.

Selon la DPI AEAI 14-15, chiffre 5.2.1 al. 2, la charge calorifique totale des câbles qui empruntent les voies d'évacuation horizontales ne doit pas excéder 200 MJ par mètre linéaire de voie d'évacuation. Si la charge calorifique excède 200 MJ par mètre linéaire, les câbles supplémentaires doivent être acheminés dans un compartiment coupe-feu séparé.

**Explication / interprétation**

**FAQ publiée**